

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 358

présenté par

M. Viala, M. Pierre-Henri Dumont, M. Cinieri, M. Viry, M. Boucard, Mme Corneloup,
M. Sermier, Mme Beauvais, M. Saddier, M. Le Fur, M. Brun et Mme Kuster

ARTICLE 11

Après l'alinéa 96, insérer l'alinéa suivant :

« Les enseignants doivent offrir une formation théorique aux apprentis afin de leur permettre d'acquérir une vision globale des métiers et des branches concernés par la formation professionnelle. Ils doivent permettre aux apprentis de bénéficier d'un suivi et d'un soutien quant aux enseignements dispensés dans ce cadre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rôle des enseignants est essentiel en complément des apprentissages issus de la vision des entreprises et des professionnels d'un métier. C'est l'addition de leur vision concrète et de la vision souvent plus théorique délivrée par les enseignants, tout comme de leur devoir d'accompagner les apprenants, qui permettra à ces derniers de développer une réflexion sur leur apprentissage.